

**Délégation permanente du  
Conseil Municipal à Mr Le Maire**

**D-2013/192****Compte-rendu de Monsieur le Maire. Arrêtés relatifs à la gestion de la dette et de la trésorerie pris pendant l'exercice 2012**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'exercice 2012, la Ville de Bordeaux a emprunté un montant de 35,45 M€ dont 15,70 M€ à taux fixe et 19,75 M€ à taux révisable indexé sur le livret A pour financer son programme d'investissement 2012 et a d'ores et déjà réservé 15 M€ à un taux fixe de 3,92% pour l'exercice 2013. Elle a par ailleurs, comme depuis de nombreuses années, eu recours à des lignes de trésorerie pour ajuster au quotidien ses besoins de financement.

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>AFFAIRES TRAITÉES</b>	<b>N° ET DATE DE L'ARRETE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><i>DELEGATION DE M. MARTIN</i></b>			
1	Programme d'investissement 2012 – emprunt de 5 M€ contractés auprès d'ARKEA BANQUE	201201001 du 26 janvier 2012	Visé en Préfecture le 26/01/2012
2	Renégociation auprès de la Société Générale de l'emprunt 1025 à taux fixe 3,33% contracté auprès de cet établissement	201202289 du 15 février 2012	Visé en Préfecture le 15/02/2012
3	Programme d'investissement 2012 - emprunt de 4 M€ auprès du Crédit Foncier	201204267 du 19 mars 2012	Visé en Préfecture le 19/03/2012

4	Programme d'investissement 2012 - emprunt de 1,5 M€ auprès de la banque BNP PARIBAS	201204270 du 19 mars 2012	Visé en Préfecture le 19/03/2012
5	Programme d'investissement 2012 – emprunt de 6,5 M€ contracté à taux fixe 4,51% sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201204992 du 26 mars 2012	Visé en Préfecture le 26/03/2012
6	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 25 M€ auprès d'ARKEA banque Entreprises et Institutionnels	201207437 du 15 mai 2012	Visé en Préfecture le 15/05/2012
7	Convention de ligne de trésorerie de 20 M€ avec la Banque Postale	201215545 du 2 octobre 2012	Visé en Préfecture le 02/10/2012
8	Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 25 M€ auprès d'ARKEA banque Entreprises et Institutionnels	201216969 du 18 octobre 2012	Visé en Préfecture le 18/10/2012
9	Recours à l'emprunt – Contrat de 15 M€ à taux fixe annuel de 3,92% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201218961 du 27 novembre 2012	Visé en Préfecture le 27/11/2012
10	Mobilisation d'un emprunt PRU de 5 025 485 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201219601 du 6 décembre 2012	Visé en Préfecture le 06/12/2012
11	Mobilisation d'un emprunt PPU de 8 234 833 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201219603 du 6 décembre 2012	Visé en Préfecture le 06/12/2012

12	Mobilisation d'un emprunt PPU de 362 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201219604 du 6 décembre 2012	Visé en Préfecture le 06/12/2012
13	Mobilisation d'un emprunt PPU de 1 125 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	201219605 du 6 décembre 2012	Visé en Préfecture le 06/12/2012

La taux moyen pondéré de ce nouvel encours (dont 44% à taux fixe et 56% sur Livret A) s'élève à 3.72% et le taux de financement prévisionnel de l'encours total pour l'exercice 2013 à 3.84%, pour une durée résiduelle de l'encours de 10 ans 7 mois.

Parallèlement le montant des intérêts et frais dus dans le cadre des lignes de trésorerie s'est élevé à 156 K€ avec un taux de financement moyen sur 2012 inférieur à 2% marge incluse.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**D-2013/193****Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Opérations immobilières. Décisions prises entre le 1er août 2012 et le 31 janvier 2013.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des décisions prises entre les 31 août 2012 et 31 décembre 2012 en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 20080169 du 21 mars 2008.

<b>Conventions de mise à disposition consenties par la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Terrain situé rue Oscar et Jean Auriac. Convention de mise à disposition du Conseil Général de la Gironde	31 août 2012	Installation de bungalows dans l'attente de la réhabilitation de la Maison Départementale de la Solidarité et l'Insertion St Jean 720 m <sup>2</sup> Durée : jusqu'au 31/08/2014 Redevance : 7 200 euros/an
Avenant n°3 à la convention entre la Ville de Bordeaux et la Fédération culturelle basque de Bordeaux pour la mise à disposition des locaux situés rue André Donis/ 94 rue Raymond Lavigne	3 septembre 2012	Prolongation de la durée d'occupation jusqu'au 31/12/2012
Locaux situés 7-9 rue Saint Rémi convention de mise à disposition au profit de l'Association "Terre et Océan"	6 septembre 2012	Modification du nom de l'Association et renouvellement jusqu'au 31/07/2017 83 m <sup>2</sup> Redevance : 177,99 euros/an Charges : fluides
Locaux situés 12 rue des Faussets. Convention de mise à disposition au profit de l'Association des Professionnels du numérique en Aquitaine (AQUINUM)	10 septembre 2012	266 m <sup>2</sup> Jusqu'au 31/12/2014 Loyer : 21 000 euros/an Charges : fluides + impôts
Immeuble situé 79 rue Bourbon. Convention de mise à disposition d'un local à l'association "C'DANS LA BOITE"	24 septembre 2012	126 m <sup>2</sup> Durée : du 20/07/2012 au 31/10/2012 Gratuité
Immeuble situé 142 rue Carle Vernet. Convention de mise à disposition entre la Ville de Bordeaux et l'association ASTROLABE	27 septembre 2012	Renouvellement 129,50 m <sup>2</sup> Durée : 1 an Redevance : 1 euro Charges : fluides + impôts
Local situé 9 rue Etobon Chenebier. Convention de mise à disposition au profit de l'association "Poquelin Théâtre"	27 septembre 2012	108 m <sup>2</sup> Jusqu'au 1/09/2015 Redevance : 5 057 euros/an Charges : fluides + impôts

Local situé 51 rue de Nuits. Convention de mise à disposition au profit de l'association "L'Ilot des Mots"	1 <sup>er</sup> octobre 2012	45 m <sup>2</sup> Durée : 3 ans Redevance : 3 000 euros/an Charges : fluides + impôts
Local situé 41 rue Deyries. Contrat de prêt à usage au profit du CDAFAL33	9 octobre 2012	Transferts des droits et obligations que possédait l'association Familiale Laïque Bastide 117 m <sup>2</sup> Jusqu'au 31/12/2014 Gratuité Charges : fluides + impôts
Locaux situés 83 rue Lagrange. Convention de mise à disposition au profit de l'association Entreprise Intermédiaire de Production et de Formation (EIPF)	8 novembre 2012	150 m <sup>2</sup> Redevance : 1 890 euros/an Durée : 3 ans Charges : fluides + impôts
Locaux situés 11 rue du Portail. Convention de mise à disposition au profit de la SARL TNBA	12 novembre 2012	Renouvellement Durée : 5 ans Gratuité Charges : fluides + impôts
Rue Sthéhelin. Autorisation d'occupation temporaire d'un terrain nu au profit de l'AGJA	15 novembre 2012	édification d'un mini tennis 220 m <sup>2</sup> Durée : 5 ans Redevance : 1 euro/an
Complexe Adolphe Buscaillet. Avenant n°1 à la convention au profit de l'association "les Gens d'estuaire"	16 novembre 2012	Renouvellement Durée : 1 an Redevance : 1 359,57 euros /an
Locaux situés 118 rue Héron Convention de mise à disposition au profit de l'association "le 4 de Bordeaux"	4 décembre 2012	44 m <sup>2</sup> au 1 <sup>er</sup> étage Durée : 3 ans Redevance : 1 700 euros/an Charges : fluides + impôts
Locaux situés 40 rue du Sablonat convention de mise à disposition au profit de l'association Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	4 décembre 2012	27 m <sup>2</sup> Renouvellement Gratuité Durée : 3 ans Charges : fluides + impôts
Immeuble situé 79 rue Bourbon mise à disposition de locaux au profit de l'association " C'DANS LA BOITE "	28 janvier 2013	Avenant prolongeant la durée d'occupation jusqu'au 31 mars 2013
Locaux situés 9 rue Etobon Chenebier. Avenant n°1 à la convention d'occupation au profit de l'association "le Poquelin Théâtre"	29 Janvier 2013	Modification modalités de paiement (trimestriel)

<b>Locations consenties à la Ville de Bordeaux</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Local situé 196 rue Gabriel Frizeau. Convention de mise à disposition par Domofrance au profit de la Ville de Bordeaux	11 septembre 2012	Club sénior 240 m <sup>2</sup> Durée : 6 ans Gratuité Charges réglementaires
Bail d'habitation 19 rue Bouffard	14 septembre 2012	Logement de fonction Durée : 3 ans Loyer : 15 000 euros/an Charges : 600 euros/an
Immeuble situé 47 rue Mayaudon. Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la CUB et la Ville de Bordeaux	24 septembre 2012	Relogement temporaire de personnes en difficulté 145 m <sup>2</sup> Durée : 1 an minimum Gratuité Charges : impôts + fluides
Bail d'habitation 28 bis place Ferdinand Buisson	28 septembre 2012	Logement de fonction Durée : 3 ans Loyer : 9 180 euros/an Charges : 120 euros/an
Convention de mise à disposition à la Ville par Aquitanis d'une parcelle de terrain située rue A.Marquet	8 octobre 2012	Aménagement de places de parking Durée : 5 ans Gratuité
Bail d'habitation 14 rue Cotrel	22 octobre 2012	Logement de fonction Durée : 3 ans Loyer : 25 200 euros/an Charges : 300 euros/an

Bail d'habitation 24 rue du Général de Larminat	29 novembre 2012	Logement de fonction Durée : 3 ans Loyer : 21 000 euros/an Charges : 1 200 euros/an
Immeuble situé 17 place Canteloup. Bail entre la SCI le Passage Saint Michel et la Ville	29 novembre 2012	20 m <sup>2</sup> à usage de bureaux Loyer : 7 200 euros/an Charges : 400 euros /an
Avenant n°2 au bail d'habitation 9 rue Charles Monselet	25 janvier 2013	Logement de fonction Avenant révision loyer Loyer annuel : 18 878,48 euros
Avenant au bail d'habitation meublé 14 rue Ausone	28 janvier 2013	Logement de fonction 71 m <sup>2</sup> Durée : 6 mois Loyer : 850 euros/mois Charges : 40 euros /mois

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. LE MAIRE.** -

Il nous reste à examiner la proposition de motion dont a parlé M. RESPAUD tout à l'heure. Donc je lui donne la parole.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Non... Heu... Mathieu...

**M. LE MAIRE.** -

Bon. Cette motion, comme je vous l'ai dit en réunion des présidents de groupes tout à l'heure, n'entre pas dans les compétences municipales. Donc en fonction de l'article 25 de notre règlement intérieur je demande au Conseil de la renvoyer à l'étude de l'administration.

La majorité du Conseil en sera d'accord je pense ?

Il en est ainsi décidé.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

(Brouhaha – Protestations des membres de l'opposition)

**M. LE MAIRE.** -

Non, on vient de voter !

(Protestations)

**M. LE MAIRE.** -

Qui est d'avis de renvoyer cette motion en commission à l'étude de l'administration ? Qu'ils lèvent la main.

Qui est d'avis contraire ?

Qui s'abstient ?

(Brouhaha – Protestations des membres de l'opposition)

**M. LE MAIRE.** -

Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 25)